

CRISE SANITAIRE

Le plan France Relance et sa déclinaison locale en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt



Face à la crise que traverse l'économie française du fait de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a décidé de mettre en place un plan de relance de l'économie, **le plan France Relance**.

Ce plan a pour ambition de soutenir les domaines les plus porteurs car répondant à l'urgence écologique et climatique, mais également à la volonté d'indépendance -à laquelle on peut rattacher la souveraineté alimentaire - de compétitivité et attractivité.

France Relance comporte une enveloppe de 1,2 milliards d'euros dédiée à la transition agricole, à l'alimentation et à la forêt.

Les trois priorités du plan sont :

- **Priorité 1** : reconquérir la souveraineté alimentaire de la France ;
- **Priorité 2** : mettre l'accélération de la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- **Priorité 3** : adapter l'agriculture et la forêt française au changement climatique

Les outre-mer, et La Réunion en particulier ont toute leur place à prendre dans ce plan, en ligne avec leur poids respectif dans l'économie française.

Mais il importe de répondre à présent de la manière la plus efficace possible, sans perdre de temps. Le plan de relance comporte de nombreuses actions et mobilise des outils permettant d'accompagner les acteurs économiques dans leurs projets d'investissements.

La DAAF de La Réunion se met au service des acteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers réunionnais, pour les aider à identifier les mesures qui pourraient les concerner dans le plan de soutien que propose France Relance, et dans les procédures à mettre en œuvre pour candidater. Dans ce cadre, plusieurs réunions de présentation ont permis d'informer les potentiels bénéficiaires avec des déclinaisons thématiques :

Thématique 1 : Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous. Exemples de projets éligibles : structuration des filières et notamment celle de l'agriculture biologique, formation et assistance technique pour les organisations de producteurs ; réalisation de bilan carbone ; implantation de haies, etc.

Thématique 2 : Stratégie nationale

pour les protéines végétales.

Thématique 3 : Filières animales modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal. Exemples de projets éligibles : modernisation des abattoirs et ateliers de découpe, etc.

Thématique 4 : Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique (aléas climatiques) ; exemples de projets éligibles : financement pour l'acquisition de matériels et équipements de protection permettant de limiter les usages d'intrants ou de faire face aux principaux aléas climatiques, etc.

Thématique 5 : Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer. Exemples de projets éligibles : investissements pour soutenir la modernisation de la première et seconde transformation de bois et dans le développement des constructions en bois, etc.

La mise en œuvre de la majeure partie des financements de ce plan France Relance fera l'objet d'appels à projets nationaux. Certaines enveloppes de crédits seront territorialisées. Les appels à projets concernant l'agriculture, l'alimentation et la forêt du plan de relance sont consultables sur le site internet de la DAAF rubrique « appels à projet ».

Lien : <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Appels-a-projets>

La préfecture de La Réunion et Aides-territoires ont également conçu un espace dédié aux financements qui sont mis en œuvre dans le cadre du plan France Relance pour rendre visibles et lisibles tous les dispositifs à destination des entreprises, des collectivités territoriales

particuliers, et des administrations.

Cet espace recense les aides récurrentes, les appels à projets (AAP), les appels à manifestation d'intérêt (AMI), etc. disponibles pour le territoire réunionnais.

Il s'agit de permettre à tous les por-

teurs de projet d'identifier rapidement et facilement les dispositifs pertinents ainsi que d'être alertés sur les dates de dépôt de dossiers.

Lien : <https://france-relance-reunion.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Campagne sucrière 2020 : un faible tonnage en perspective, mais une bonne richesse en sucre

La fin de la campagne sucrière approche, et une certitude se dégage : l'année 2020 ne sera pas un bon crû côté tonnage.

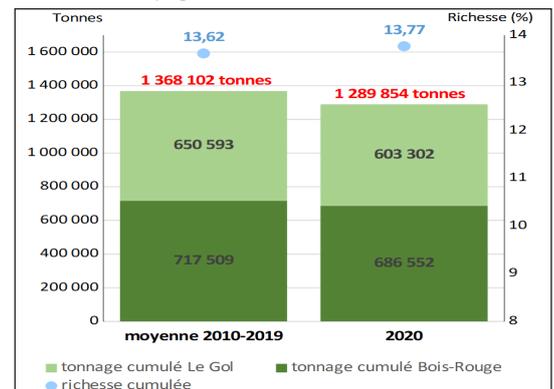
A la fin du mois d'octobre, ce sont près de 1,290 millions de tonnes de canne à sucre qui ont été réceptionnées aux usines de Bois-Rouge (Saint-André) et du Gol (Saint-Louis). C'est moins qu'en 2019, et c'est 5,7 % de moins que le tonnage moyen observé à cette date sur les

campagnes 2010 à 2019

Les dernières estimations prévoient un tonnage total sur la campagne 2020 inférieur à 1,6 millions de tonnes de cannes.

Cependant, la richesse en sucre est satisfaisante, 13,77 %, supérieure de 1,1 % à la moyenne de ces dix dernières campagnes.

Graphique 1
Bilan de la campagne sucrière au 02 novembre 2020



Source : CTICS

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Approvisionnement de la restauration collective : la durabilité au menu

Les services de restauration scolaire et universitaire, les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements pénitentiaires dont elles ont la charge doivent proposer, à partir du 1er janvier 2022, au moins 50% de produits durables et de qualité (en valeur), dont au moins 20% de produits biologiques (article 24 de la loi EGAlim du 30 octobre 2018).

Il s'agit des produits :

- issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% minimum)
- bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes : Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP),

indication géographique (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE) ou certification environnementale de niveau 2 (jusqu'au 31/12/2029 uniquement), mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;

- issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable ;
- bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » (RUP).

L'article 98 de la loi EGAlim prévoit que les seuils de 50 % et de 20 % peuvent être adaptés pour les DROM : les seuils seront progressifs à partir du 1er janvier 2022 et seront alignés sur les seuils de métropole au 1er janvier 2030.

Le caractère « local » d'un produit ne répond pas à une définition offi-



Photo : Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr

cielle et ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public. Aussi, les produits locaux entrent dans le décompte des 50% uniquement s'ils possèdent une des caractéristiques prévues par la loi.

A La Réunion, les seuils en produits

durables et de qualité pourront être atteints en grande partie avec des productions locales sous **logo RUP et sous certification environnementale de niveau 2**.

En revanche, les seuils en produits biologiques ne pourront pas être

atteints, dans l'immédiat, à partir de la production locale. Ces seuils ambitieux à terme permettront néanmoins d'avoir un effet levier à la fois sur la structuration des filières agricoles et les acheteurs publics réunionnais.

Afin d'établir un état de lieux sur l'avancée de ces mesures dans les différents secteurs de la restauration collective, une enquête sur la qualité et l'origine de l'approvisionnement de la restauration collective à La Réunion va être lancée prochainement.

NUTRITION - SANTÉ

Signature du programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète

La DAAF a la charge de mettre en place la politique de l'alimentation sur le territoire de La Réunion pour assurer à la population une alimentation saine, de qualité, durable et accessible à tous.

Le programme national pour l'alimentation (PNA) propose une approche transversale des différentes dimensions de l'alimentation (précarité alimentaire, éducation, lutte contre le gaspillage alimentaire, restauration collective et projet alimentaire de territoire) et s'adresse à des publics très divers (enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations, etc.).

Au croisement de différentes politiques publiques relatives à la transition agro-écologique, à la préservation de la santé et de l'environnement, le PNA est complémentaire de nombreux autres plans. Il est conçu pour être en cohérence avec ces autres politiques publiques et il est plus spécifiquement articulé avec le nouveau plan national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle.

Aussi, c'est naturellement que la DAAF s'est engagée, le 6 novembre dernier, aux côtés de l'ARS et des autres partenaires, dans le programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND). C'est un outil essentiel de la politique régionale de l'alimentation et de la nutrition portée par les acteurs du territoire.

La DAAF apporte son expertise en matière de qualité de l'offre ali-

mentaire (nutritionnelle, sanitaire et environnementale).

Compte tenu de ses missions, la DAAF intervient principalement dans le domaine de la prévention, en agissant sur les facteurs de risque du diabète et de l'obésité, et en particulier sur l'amélioration de l'environnement alimentaire : qualité nutritionnelle des repas servis

en restauration collective, approvisionnements en produits locaux de qualité et durables, information des consommateurs (Nutri-Score, DLC, DDM), éducation alimentaire et formations à l'éveil sensoriel des jeunes, volet santé systématique dans les projets alimentaires territoriaux (PAT), en lien avec les contrats locaux de santé (CLS).



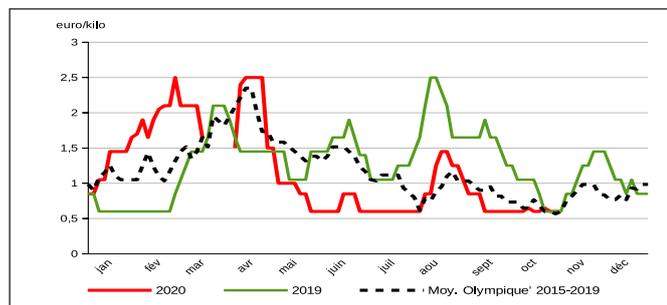
FRUITS ET LÉGUMES

Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

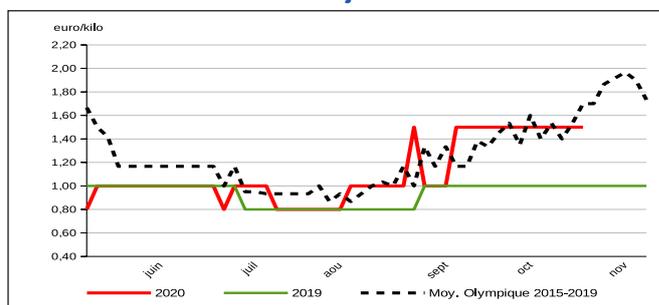
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)

Tomate



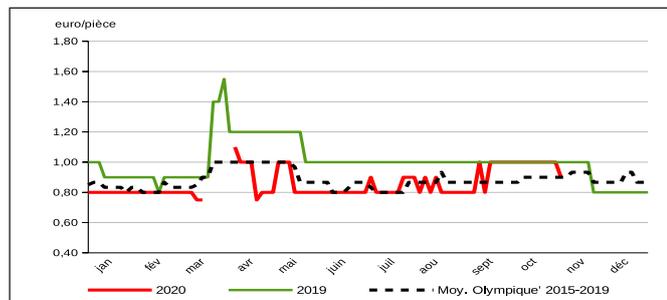
La tomate se négocie à un prix particulièrement bas actuellement. Depuis le premier déconfinement, l'offre en tomates est excédentaire.

Citron jaune



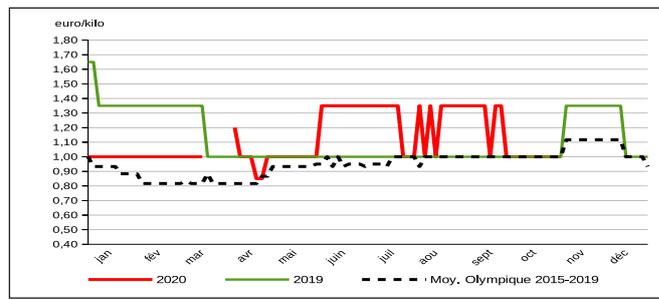
Les conditions climatiques du dernier hiver austral n'ont pas été favorables à la production des citronniers. Actuellement, l'augmentation des cotations de ce fruit reflète la faiblesse des apports sur le marché.

Ananas



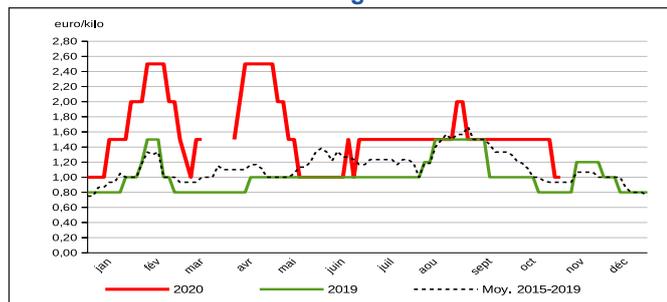
Depuis le début de l'année, l'ananas est bien présent sur les étals des marchés. L'importance des volumes mis en marché pèse sur son prix, qui reste cependant au niveau moyen observé ces dernières années.

Banane



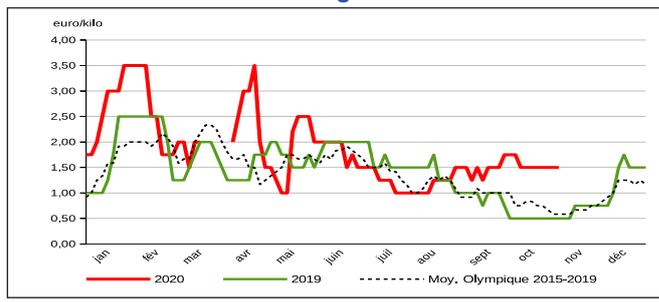
Le cours de la banane est très irrégulier depuis plusieurs mois. Son prix fluctue en fonction des apports. De nouvelles plantations vont arriver en production dans les prochains mois et sauf aléa climatique promettent des belles récoltes.

Aubergine



Durant le premier semestre, l'aubergine s'est échangée à un niveau de prix très supérieure au niveau habituellement pratiqué. Depuis le mois de juin, l'équilibre offre-demande permet un retour sur des cours plus « normaux ».

Courgette



En cette fin d'année marquée par un fort déficit pluviométrique, la production de courgette, très demandeuse en eau, est impactée. Depuis le mois d'août, son prix est soutenu, mais sans atteindre des records.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Economique
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Pascal AUGIER
Rédacteur en chef : F. LÉTOUBLON
Rédacteurs : N. CAMBRONNE ; C. LEPELIER ; F. STEIN
Composition : SISE - DAAF
Dépot légal : À parution - ISBN : 2-11-090743-6
© Agreste 2020